



## PRÉFET DU TARN

Direction Départementale  
des Territoires du Tarn

Service eau, risques,  
environnement et sécurité

Dossier suivi par :  
William CAILLAVA

Pierre FABRE Dermo-Cosmétique  
Service Green Mission  
A l'attention de Madame Séverine ROULLET-  
FURNEMONT  
Cauquillous Bas  
81500 LAVAUUR

Tél. : +33 5 81 27 59 91  
Mèl :  
william.caillava@tarn.gouv.fr

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement :  
**Aménagement du site des Cauquillous "Poste de garde" sur la commune de  
LAVAUUR**  
Accord sur dossier de déclaration

Réf. :81-2019-00274

ALBI, le

**0 8 NOV. 2019**

Madame ,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'opération :

**Aménagement du site des Cauquillous "Poste de garde" sur la commune de LAVAUUR**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 07 Août 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

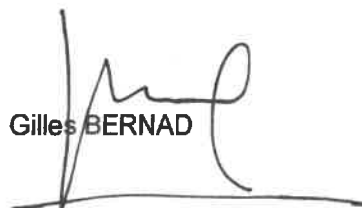
**Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations**

Copies du récépissé et de ce courrier sont également adressées à la mairie de la commune de LAVAUUR pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de SAGE AGOUT pour information.. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du TARN durant une période d'au moins six mois.

Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois. En cas de recours par les tiers, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois le délai mentionné.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
Par délégation, l'adjoint au chef du service eau,  
risques, environnement, sécurité,

  
Gilles BERNAD

P.J. :

- certificats de commencement et d'achèvement de travaux

Copie :

- CLE du SAGE AGOUT (par message électronique)
- VALORIS Géomètre-Expert  
18, rue Tivoli  
31000 TOULOUSE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.